



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	Votes : 35	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 27	Pour : 35	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieurac Cabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Théâtre le Sillon - Approbation des tarifs

Monsieur Valéro propose aux membres du Conseil communautaire de fixer des tarifs particuliers du Théâtre le Sillon sur des programmations spécifiques comme suit :

I. Spectacles :

1) Tarifs individuels

- Tarif unique dans le cadre du spectacle « Jusqu'au Bout de la Nuit » qui se tiendra de 21h à 6h du matin le 19 janvier 2019 : 15 €
- Tarif plein : 13 €
- Tarif réduit (- 26 ans, intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi, personnel des établissements scolaires conventionnés, agents de la Communauté de Communes du Clermontais) : 10 €
- Tarif « Ambassadeur » : 8 €
- Tarif très réduit (-18 ans, bénéficiaires des minima sociaux) : 6 €
- Tarif unique (spectacles très jeune public) : 6 €
- Tarif spécial (tarif unique sur des représentations particulières à destination des adolescents = spectacles dans le cadre du parcours « Cultures Urbaines » + spectacle avec les élèves du Collège de Paulhan) : 5 €
- Tarif très très réduit (minima sociaux) : 4 €

2) Abonnements :

- Pass 5 spectacles : 50 €
- Pass 8 spectacles : 64 €
- Pass famille : 105€

3) Tarifs pour les scolaires

- Lycées et Collèges : 5 € pour les classes et les ambassadeurs
- Ecoles primaires :
 - 5 € par élève pour 1 séance isolée
 - 3 € par élève pour les établissements conventionnés

II. Stages et ateliers de pratique artistique :

- Stages adolescents : 50 € le stage pendant 5 jours (pendant les vacances scolaires)
- Stages adultes :
 - 25€ pour un stage sur 1 journée
 - 40 € pour un stage sur 2 journées
- Ateliers enfants : 210 € l'année
- Ateliers adultes : 250 € l'année

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Valéro et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en place de tarifs particuliers sur les programmations spécifiques du théâtre Le Sillon tels que présentés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX